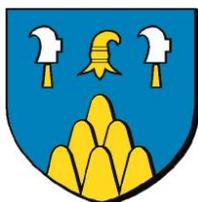


COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2018

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille dix HUIT, le MARDI 16 OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 09 octobre 2018, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Marie-Anne MEUNIER, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, André JAMMOT, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjoints et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Francis CHATELLIN, Michel PRÉAU, Agustina MONTJOTIN, Stéphane ISNARD, Alexandre TRINIOL, Alix HIRLEMANN, François NOURISSON, Marie-France MATHIEU, Laurent LAFONTAINE, François SAINT-ANDRÉ, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Marie-Christine LEYMARIE, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, Gaël DRILLON, François ULRICH.

Absents représentés :

M. Didier CARON	représenté	par	M. Damien MARTIN
M. Francis GAUMY	représenté	par	M. Francis CHATELLIN
Mme Chantal SUSANNA	représentée	par	M. André JAMMOT
Mme Nathalie BESSE	représentée	par	M Alain DUMEIL
Mme Delphine MENARD	représentée	par	M. Jean-Pierre COGNERAS

M. Stéphane ISNARD a été désigné secrétaire de séance.

➤ APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 27/06/2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 27 JUIN 2018.**

01. DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET PRINCIPAL 2018.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 8 voix Contre :

- **ADOpte la décision modificative n°1 du budget principal 2018 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0 €	11 884 162.65 €
Investissement	0 €	5 485 215.64 €

02. TRANSFERT DES BIENS EN PLEINE PROPRIETE DE LA COMMUNE A CLERMONT AUVERGNE METROPOLE : COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :

- **APPROUVE** le transfert des biens de la commune de Beaumont à Clermont Auvergne Métropole nécessaires à l'exercice des compétences « eau et assainissement »,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer avec Clermont Auvergne Métropole les procès- verbaux de transfert en pleine propriété de ces biens.
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

03. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **PREND ACTE** de l'acceptation de Monsieur LOYE Denis, receveur municipal, d'assurer les prestations de conseil et d'assistance définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983 susvisé,
- **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux plein,
- **DIT** que cette indemnité sera calculée selon le tarif défini à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- **ACCEPTE** que ladite indemnité soit valable pour toute la durée électorale de l'Assemblée.

04. ADMISSION EN NON VALEUR.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **ADMET** en non-valeur le montant total des dettes réclamées par la Commune à deux personnes physiques, usagers de la cantine scolaire et des activités périscolaires, soit 635.54 €.

05. ACQUISITION AMIABLE PARCELLE CADASTREE SECTION BS N°15, 31 RUE D'ALSACE ET 32 RUE DU 11 NOVEMBRE POUR UNE OPERATION DE LOGEMENTS SOCIAUX.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **DELEGUE** à l'EPF-Smaf, le droit de préemption pour la parcelle cadastrée section BS n° 15 située au 31 rue d'Alsace & 32 rue du XI Novembre,
- **DELEGUE** à l'EPF-Smaf l'acquisition à l'amiable au prix de 600 000,00 €, la parcelle cadastrée section BS n° 15 située au 31 rue d'Alsace & 32 rue du XI Novembre.

06. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT.

M. Le MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 8 voix contre:

-MODIFIE le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement.

07. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SMTC POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS DES ELEVES POUR L'ACTIVITE NATATION.

M. Le MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- AUTORISE M Le Maire à signer la convention avec le SMTC pour le remboursement des frais de transports des élèves pour l'activité natation.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22H05

Monsieur le Maire lève la séance à 22h40